

Information presse

Nantes, le 24 novembre 2009

NOTRE DAME DES LANDES : Jacques AUXIETTE réaffirme sa position concernant le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre Dame des Landes.

Au cours d'un déplacement mardi 24 novembre à Saint-Nazaire, dont une visite sur un des chantiers Airbus, Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional des Pays de la Loire a réaffirmé sa position en faveur du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre Dame des Landes.

Il a souligné l'intérêt de ce transfert **en termes d'aménagement du territoire, de développement économique et d'emploi, et de sécurité.**

Par ailleurs, il a rappelé que c'est l'Etat qui est à l'origine de cette proposition de transfert.

« Je pense que la décision de l'Etat de transférer l'aéroport à Notre Dame des Landes est une bonne décision. Elle est d'intérêt général, en droit comme dans les faits. Elle correspond à un besoin pour notre développement qui n'en sera pas moins durable, je peux vous l'assurer. »

PJ : Extrait du discours prononcé devant les élus du Conseil communautaire de la Carene, à l'occasion de la signature du Contrat régional d'Agglomération.

Extrait du discours prononcé par Jacques Auxiette, Président de la région des Pays de la Loire, le 24 novembre 2009, devant les élus du Conseil communautaire de la Carene, à l'occasion de la signature du Contrat régional d'Agglomération.

« Je n'arrive pas à me faire à l'idée qu'on puisse aujourd'hui se passer d'un aéroport capable de voir décoller et atterrir en utilisation commerciale l'A 380 que nous construisons ici même.

Je n'arrive pas à m'imaginer qu'on puisse se passer de cet atout.

Comment ne pas acter que notre aéroport est obsolète, et qu'il nous est indispensable de disposer d'un aéroport qui soit d'une part à vocation internationale et d'autre part adapté aux modifications du transport aérien ?

Pour aller plus loin, je ne pense pas qu'on puisse construire un modèle de civilisation où les échanges entre les peuples ne se feront plus, où l'avion sera réservé à quelques uns, pour des déplacements rares et rationnés. Il faudrait pour cela se résigner à ne plus fonder aucun espoir dans le progrès, et cela me semble impensable. Surtout lorsqu'on mesure que

1. Continental Airlines a réalisé des essais et envisage de faire voler ses Boeing d'ici 4 ans avec un carburant produit par des algues,
2. que déjà la consommation rapporté au passager n'a plus rien à voir avec ce qui existait voici encore 15 ans,
3. que le futur A350, qui sera également en partie développé à Nantes et Saint Nazaire, verra son poids notablement diminuer grâce aux matériaux composites,
4. Enfin que d'autres pistes font l'objet de recherche, et que les industriels sont conscients du caractère inéluctable de trouver des solutions.

Comment accepter l'idée que tout déplacement lointain passera par un préalable de 3 heures de train ou une correspondance en avion ? Au moment où les gains de temps grâce aux LGV donnent de nouveaux arguments à de nombreux territoires autour de nous. Il ne s'agit pas seulement de confort, mais de prendre acte des modifications du transport aérien, et des enjeux économiques d'être reliés aisément aux grands centres de décisions européens et internationaux.

Nous sommes au bout de l'Europe, loin des centres de décisions. Nous avons à prendre en considération cette réalité, et en mesurer les enjeux.

Alors que l'on parle de village global, nous ne pouvons pas nous couper du reste du monde. La métropole régionale doit être reliée au monde et au coeur de l'Ouest Europe.

L'Etat, qui porte la responsabilité de la mise en œuvre du projet de transfert de l'aéroport, a veillé **au respect d'un débat contradictoire, respectueux des principes républicains** : l'information a été la plus large possible, les observations des associations de riverains et de défense de l'environnement ont été entendues, et les décisions ont été prises selon les principes d'un **Etat de droit**. Monsieur le Préfet de Région le rappelait le 23 octobre 2009 dans son intervention devant le Conseil Régional : « ces procédures ne sont pas des procédures univoques » et peuvent donc aboutir au rejet du projet quand il ne s'avère pas pertinent. Cela n'a pas été le cas pour ce qui nous concerne.

De décembre 2002 à mai 2003, sous le contrôle de la **Commission nationale du débat public**, l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du transfert de l'aéroport ont été discutés. A cette occasion a été étudiée une alternative : la possibilité de construire une nouvelle piste, en perpendiculaire de la piste existante. Cette option a toutefois été abandonnée : en plus de porter le

nombre d'habitant soumis à des nuisances sonores à 52 000, elle s'avère aussi coûteuse que le transfert et n'offre qu'une réponse à court terme au problème de saturation.

Fin 2006, une **enquête publique** a de nouveau permis d'informer et de recueillir l'appréciation des populations concernées : plus de 16 000 observations, lettres ou pétitions ont été reçues. **Au terme de cette procédure, la commission d'enquête a émis un avis favorable, et en février 2008, le Conseil d'Etat a reconnu le caractère d'utilité publique du projet.**

De nouveau discuté dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le projet a été validé au motif qu'il s'agit bien **d'un transfert et non d'une structure aéroportuaire supplémentaire.**

J'entends les désagréments pour une partie des habitants qui seront concernés par la nouvelle plateforme. Je mesure aussi les avantages que représente le fait d'ôter un aéroport aussi enclavé dans une aire urbaine : densification urbaine, c'est à dire la possibilité de construire des logements en plus grand nombre, moins éloignés des zones d'activité économique de la métropole, mais aussi **sécurité** – on ne peut pas balayer cette question - et nouveaux projets économiques et industriels.

J'entends la question agricole et les situations individuelles, et les hectares qui seront ainsi soustraits à la production. Je mesure aussi que **nous resterons la région productrice de l'Europe** avec la Bretagne, la Basse Normandie et Poitou Charentes et la région Centre. Mais il devra être porté attention aux situations individuelles.

S'il s'agissait d'un nouvel aéroport, qui viendrait s'ajouter à un premier, cette mobilisation aurait un autre sens dans ces temps de disette financière. **Mais, en ce qui me concerne, tout cela dit, je pense que la décision de l'Etat de transférer l'aéroport à Notre Dame des Landes est une bonne décision. Elle est d'intérêt général, en droit comme dans les faits. Elle correspond à un besoin pour notre développement qui n'en sera pas moins durable, je peux vous l'assurer.**

Par transparence, je tiens à revenir sur la question du financement du futur équipement. La consultation des entreprises est actuellement en cours, sous la responsabilité de l'Etat. Le moment venu, selon les procédures juridiques en cours, probablement au début de l'été 2010, il sera possible d'apprécier le prix assumé par le groupement, par l'Etat et le cas échéant par les collectivités locales. Si l'éventualité d'un financement par la Région se présentait, il reviendrait à l'autorité légitime de le voter ou non. Nous prendrons alors nos responsabilités.

Mesdames et Messieurs, je respecte parfaitement les opinions qui ne sont pas les miennes, sur ce sujet comme les autres. Toutes les questions soulevées depuis 40 ans maintenant ont toujours trouvé des solutions, et c'est à cette aune qu'il faut prendre en considération les arguments qui ont pu être développés tout au long de ces années. **Mais aujourd'hui, nuisances, financement, transports collectifs, tout a été pensé et repensé pour réaliser ce projet dans les meilleures conditions économiques et environnementales. Le responsable politique que je suis n'a donc pas de doute sur la véracité d'un tel projet. Il facilitera la vie de nos concitoyens. Il préparera l'avenir de l'Ouest. Il constituera le prolongement naturel de la LGV Ouest. Le transfert de Nantes Atlantique à Notre Dame des Landes contribuera à rendre plus accessible l'ouest européen.**

Nous assumerons donc pleinement notre responsabilité et nos compétences en matière d'aménagement du territoire.